

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### Les Mille Potes

2021 - 2022

Tout dossier incomplet, ne pourra être pris en compte.

**- ATTENTION : UN DOSSIER PAR ENFANT -**

<b><u>L'ENFANT :</u></b>	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	Département :
Ecole :	Classe :

<b><u>MONSIEUR :</u></b>	
Nom, Prénom :	
Adresse :	
Date et Lieu de naissance :	
Téléphone :	
Email * :	
<b><u>MADAME :</u></b>	
Nom, Prénom :	
Adresse :	
Date et Lieu de Naissance :	
Téléphone fixe / portable :	
Email * :	

*\*IMPORTANT pour la transmission des programmes d'activités et des informations relatives à l'Accueil de Loisirs :*

Situation familiale :

Mariés  Pacsés  Séparés  Divorcés  Monoparentale  En concubinage  Veuf

<b>Coordonnées Professionnelles de <i>MONSIEUR</i></b>
Lieu de travail :
Catégorie professionnelle :
Téléphone :

<b>Coordonnées Professionnelles de <i>MADAME</i></b>
Lieu de travail :
Catégorie professionnelle :
Téléphone :

Régime Général : N° allocataire CAF :

Autre : N° allocataire MSA :

<b>MEDECIN TRAITANT</b>
Nom :
Adresse :
CP – Ville :
Téléphone :

IMPORTANT : P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) et enfant souffrant de handicap :

Si votre enfant développe des troubles de santé évoluant sur une longue période et fait l'objet d'un P.A.I., veuillez fournir une photocopie du protocole et contacter la directrice de la structure.

L'enfant fait il l'objet d'un P.A.I. : OUI  NON



Documents à fournir lors de l'inscription :

- Certificat médical
- Attestation d'assurance responsabilité civile et accident de la vie
- Photocopie du carnet de vaccination
- Fiche sanitaire de liaison remplie
- Attestation de Quotient Familial CAF
- **UN** exemplaire du règlement intérieur daté et signé par les parents et portant la mention « Lu et approuvé »

**RAPPEL :**

***- L'inscription de l'enfant doit impérativement être établie 15 jours avant le début de la période.***

***- Le numéro d'allocataire doit être mentionné. A défaut, la tarification maximale sera appliquée.***

***- En cas d'absence, sans justificatif (certificat médical) ou prévenance de 15 jours, la journée ne pourra être décomptée de la facture.***

**SIGNATURES PRECEDEES DE LA MENTION « LU ET APPROUVE – BON POUR ACCORD »**

Signature du  
gestionnaire  
de l' ALSH Les  
Mille Potes.

Signature du  
Directeur  
de L' ALSH Les  
Mille Potes.

Signature du père et de la  
mère de l'enfant.